



Règlement de la Pêche
A la CARPE
De Jour
Et
De Nuit
2022-2023

**Primordialement, la remise à l'eau des CARPES
ET DES TANCHES de toutes tailles est
OBLIGATOIRE !**

- **Pour les pêches de nuits vous devrez en avertir le
PRESIDENT et Philippe TRIOREAU par email, sms,
téléphone. Ceci pour ne pas nous obliger de venir
nous assurer que vous n'êtes pas des
braconniers.**
- **Pour le respect des personnes ayant accès au site,
Il est formellement interdit de faire ses gros
besoins dans les chemins. Un WC est à votre
disposition derrière le réfectoire (papier flottant
dans la nature ou dans l'étang ; manque de respect
et de citoyenneté pour les pêcheurs et les
randonneurs).**
- Tout promeneur est en droit de faire le tour de
l'étang. Laisser un passage. Les tables de pique-
nique doivent rester libres et propres, elles servent
à tous : pêcheurs et invités.
- Ces visiteurs doivent respecter votre activité sous
peine d'être raccompagnés vers la sortie.
(Contactez une personne du bureau)

- Les sacs poubelles sont obligatoires et vous ne devez pas laisser vos poubelles pleines sur place mais les rapporter chez vous.
- FUMEURS : Aucun mégot au sol après votre départ. Ni au sol, ni dans les barbecues mais dans vos sacs poubelles.
- Les cabanes sont à la disposition des pêcheurs et de leurs invités et non attribuées qu'aux carpistes, si vous les utilisez, vous devez les remettre en ordre dès votre départ.
- En journée, deux cannes sont autorisées, la troisième servant pour l'amorçage.
- Pour les sessions de nuit trois cannes seront tolérées pour la pêche de nuit et deux pour la journée. (Nuit : de 17h00 à 9h00 le lendemain matin).
- Si des pêcheurs se trouvent en face ou sur le poste à côté du votre, respectez les délimitations, (votre poste jusqu'au milieu de l'étang) et pêchez qu'avec deux cannes.
- N'oubliez pas la Bétadine pour désinfecter les points de picage saignants et autre blessure du corps, afin de prévenir tous risques d'infection.
- Pour tout manquement au règlement il y aura un avertissement et au troisième avertissement ces

pêcheurs se verront exclus de l'étang, leur carte sera rendue et les membres du bureau statueront sur la sanction définitive.

- Une épuisette pour carpe et un tapis de réception sont obligatoires.

- Les sacs de conservations sont strictement interdits.

- Pour la sécurité et le bien-être des carpes et de tous les autres poissons, la tresse est interdite sur le corps et le bas de ligne (des contrôles seront effectués avant et pendant la pêche).

- Pour tous ceux qui utilisent les barbecues, lors de votre départ, ils doivent être éteints et froids afin d'éviter un déclenchement de feu de broussaille.

- Les cendres des barbecues seront jetées et éteintes. Mais surtout pas jeter au bord et encore moins dans l'étang. Risque de pollution de l'eau.

- Les cabanes peuvent être utilisées pour les nuits mais resteront à la disposition de tous, la journée afin de se reposer, se protéger du soleil ou de la pluie.

- Pas de matériel de pêche posé sur les tables afin de les laisser disponibles à tous les pêcheurs et invités.

- Les seaux avec leur corde doivent restés en lieu et place. Ils vous permettent de mouiller votre tapis de réception en cas de prise et de mouiller les toboggans pour la remise à l'eau des poissons. **(Ne pas jeter le poisson)**. A respecter, il vous a donné du plaisir et fourni un joli combat : **du respect**.

- Les tarifs : 10€ pour les adhérents/nuits de pêche à partir de la 4^{ème} nuit.

10 € pour les invités/nuits de pêche

Nous souhaitons à toutes et tous de passer de bons moments avec les carpes et autres.

Bonne pêche et bon séjour parmi nous.

Ce règlement a été élaboré par des membres du bureau et des carpistes .

Nous rappelons qu'il est strictement interdit de diffuser ou énumérer des poissons de plus de 10kg sur internet. Pour éviter les braconnages. Merci d'avance.

Le PRESIDENT

Jérôme SOUFFRONT

Email/ jerome.souffront@lyonsportmetropole.org

Tél/SMS 06.98.77.77.57

Philippe TRIOREAU

Tel et SMS 06.25.18.48.08

Email/ philippe.trioreau07@gmail.com